

COMMISSION DU SERVICE CIVIL.

Les Commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le Service civil du Canada.

Un sous-ministre adjoint.—Traitement \$4,020 par année.

1. Un sous-ministre adjoint pour la division de la santé publique au traitement initial de \$4,020 par année, pour prendre charge, sous la direction du sous-ministre de la santé publique, du travail exécutif du ministère et de la surveillance des diverses branches et divisions. Les aspirants doivent posséder un diplôme d'un collège de médecine reconnu, et ils doivent avoir eu au moins cinq ans d'expérience dans la pratique de la médecine, dont au moins deux ans en qualité d'administrateur. Ils doivent avoir une connaissance approfondie des travaux relatifs à la santé publique, des maladies des enfants, de la tuberculose et des mesures de quarantaine, et être bien au courant de la profession médicale au Canada. Ils doivent avoir des aptitudes pour organiser et exécuter les travaux et de préférence connaître la routine du gouvernement fédéral. Les aspirants doivent être âgés d'au moins trente ans et de pas plus de cinquante.

Un secrétaire.—Traitement initial \$2,700 par année.

2. Un secrétaire pour le département de la santé publique, au traitement initial de \$2,700 par année pour prendre charge sous la direction du sous-ministre adjoint, de la correspondance, des dossiers, de la comptabilité et de l'administration du bureau du département. Les aspirants doivent avoir une instruction qui équivaut à celle que comporte un diplôme d'école supérieure et au moins trois ans d'expérience comme commis en qualité de surveillant. Ils doivent avoir une bonne connaissance de la pratique dans des bureaux modernes et de préférence être bons organisateurs et connaître la routine du gouvernement fédéral.

Un statisticien.—Traitement initial, \$1,800 par année.

3. Un statisticien des prix pour le bureau fédéral des statistiques, ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement initial de \$1,800 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction qui équivaut à celle que comporte un diplôme d'une université reconnue avec spécialisation en économie politique; au moins deux ans d'expérience dans les affaires; une connaissance approfondie des méthodes suivies en statistiques, et surtout des nombres à index. Ils doivent être capables d'organiser, de projeter et de surveiller les travaux relatifs aux données statistiques.

Un instructeur en navigation.—Traitement \$1,500 par année.

4. Un instructeur en navigation pour l'école de navigation du gouvernement, à St-Jean, N.-B., ministère de la Marine, au traitement initial de \$1,500 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction qui équivaut à celle que comporte un diplôme d'école supérieure et de préférence un diplôme d'une université reconnue avec spécialisation en mathématiques. Ils doivent avoir eu au moins trois ans d'expérience en marine et une connaissance de l'architecture navale, de la stabilité et de la couple d'un navire, de la météorologie, du magnétisme et de la déviation du compas. Ils doivent avoir une connaissance approfondie des règles de la route et de l'art nautique. Les aspirants doivent aussi avoir des aptitudes pour l'enseignement.

Un examen sera tenu en vue de remplir cette vacance et les aspirants seront avisés plus tard des conditions de l'examen. Préférence sera accordée aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Un pharmacien.—Traitement initial, \$1,200 par année.

5. Un pharmacien pour l'hôpital naval royal canadien à Halifax, N.-E., au traitement initial de \$1,200 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction qui équivaut à celle que comporte un diplôme d'une école ou d'un collège de pharmacie reconnu et au moins un an d'expérience subséquente dans la fabri-

cation de préparations brevetées, dans le soin de grandes quantités de remèdes, et dans la tenue du grand livre relatif aux marchandises. Ils doivent être capables de renseigner les autres au sujet de la distribution de préparations brevetées. Hvcmfhwyp shrdl cmfwy shrdl cmfwy de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Un commis du génie.—Traitement initial, \$1,260 par année.

6. Un commis du génie pour la division des levées topographiques, ministère de l'Intérieur, à Ottawa, au traitement initial de \$1,260 par année. Les aspirants doivent être arpenteurs des terres fédérales. Le titulaire devra vérifier les calculs des observations astronomiques sur l'heure, la latitude, la longitude et l'azimut, faits par les arpenteurs en campagne.

Les positions suivantes sont ouvertes aux résidents de l'Alberta seulement:

Un commis du génie.—Traitement initial, \$1,260 par année.

7. Un commis du génie pour la division des levées topographiques, ministère de l'Intérieur à Calgary, au traitement initial de \$1,260 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction qui équivaut à un diplôme en génie civil. Ils doivent avoir une connaissance du nivellement et du système d'arpentage pour les terres fédérales, et au moins une saison d'expérience en campagne. Il est à désirer que les aspirants possèdent un certificat attestant qu'ils ont subi avec succès l'examen d'aide-niveleur. Le titulaire devra faire des examens techniques des livres dont se servent les arpenteurs pour faire le nivellement en campagne; il devra faire des mémoires comprenant les corrections nécessaires et des rapports généraux sur la manière dont les travaux de nivellement ont été exécutés; faire des listes des élévations au moyen des points de repère et des traits naturels notés le long de toutes les lignes nivelées; faire des calculs et des ajustements de circuits à niveau, et des calculs généraux de toutes les lignes de terrains à niveau. Les aspirants doivent être des résidents d'Alberta.

Un commis du génie.—Traitement initial, \$1,260 par année.

8. Un commis du génie pour la division des levées topographiques, ministère de l'Intérieur, au traitement initial de \$1,260 par année. Les aspirants doivent avoir une instruction qui équivaut à celle que comporte un diplôme d'école supérieure, de préférence un diplôme en génie civil. Ils doivent connaître le nivellement et le système d'arpentage des terres fédérales. Ils doivent avoir eu au moins un an d'expérience en qualité de niveleur ou de dessinateur. Le titulaire devra dresser des plans d'après les notes de campagne des arpenteurs et les profils de notes de campagne relatives au nivellement; marquer les élévations sur les plans; dessiner des lignes de contour sur les plans après en avoir marqué les élévations; dresser des plans et faire des esquisses relatives aux travaux de nivellement. Les aspirants doivent être des résidents de l'Alberta.

Instructions générales.

Les salaires pour les positions ci-haut mentionnées seront en sus du boni que le Parlement jugera à propos de donner.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies. D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande, ou dans le cas d'officiers avec commission, une déclaration certifiée de leurs services.

Les formules de demande, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 22 septembre. On peut obtenir les formules de demande des bureaux du service de placement du Canada ou du secrétaire de la Commission du Service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,

WM FORAN,

Secrétaire.

Ottawa, le 21 août 1919.

PRODUCTION ANNUELLE DU MICA 1886-1908.

Le tableau ci-dessous est extrait du rapport du département des Mines. Il donne la valeur de la production annuelle du mica de 1886 à 1908:

Année civile.	Valeur.
1886	\$ 29,008
1887	29,816
1888	30,207
1889	28,718
1890	68,074
1891	71,510
1892	104,745
1893	75,719
1894	45,581
1895	65,000
1896	60,000
1897	76,000
1898	118,375
1899	163,000
1900	166,000
1901	160,000
1902	135,904
1903	177,857
1904	160,777
1905	178,235
1906	303,913
1907	312,599
1908	139,871

PARTIE QUE JOUE LA PRUCHE DANS L'INDUSTRIE

La pruche de l'est (*Tsuga canadensis*) est la seule espèce de cette essence qui pousse dans l'Ontario, et probablement la seule en usage dans les industries. L'espèce de l'Ouest (*Tsuga heterophylla*) n'a pas encore été importée dans la province, bien que ce soit un matériel bien supérieur, et est coupé en grandes quantités dans la Colombie-Britannique.

La pruche, le troisième plus important conifère employé dans l'Ontario, forme 9.2 p. 100 du total. C'est en réalité un très pauvre matériel, étant grossier, cassant et à fil croisé; il est difficile à travailler, est susceptible de gerçures et autres défauts, et a une tendance à s'enrouler et s'entortiller. Il est cependant raide et non résineux, tient bien les clous, et vient entre le pin et l'épinette pour la durée. Les plus grands points en sa faveur sont son bon marché et son abondance. Quatre-vingt-dix pour cent de la pruche sert dans la construction de charpentes et le lambrissage grossier. Dix autres industries se servent de petites quantités de matériel pour des ouvrages grossiers.

On ne trouve pas de pruche dans l'Ontario, au nord d'une ligne tirée du havre de Michipicoten jusqu'à la tête du lac Timiskaming, mais là où pousse ce bois, il est abondant, et l'approvisionnement indigène suffit amplement aux demandes. La province fournit encore 97.2 p. 100 du matériel employé, et ce qui vient de l'extérieur provient pour moitié de Québec et pour moitié des Etats-Unis, ainsi que le dit un bulletin publié par la Division forestière du ministère de l'Intérieur, sur le sujet des industries qui se servent de bois dans l'Ontario.

Usages commerciaux du bouleau

Le gros du bois de bouleau vendu est le bouleau sucré (*Betula Lenta*), et c'est la matière qui est largement employée pour les planchers en bois durs et pour les meubles. Le bouleau jaune (*Betula lutea*) a une plus grande portée de distribution, est employé pour la distillation du bois, et est souvent substitué au bouleau sucré. Le bouleau blanc (*Betula alba*, Var, *papyrifera*) est l'espèce la plus commune des trois, mais ne pousse pas généralement jusqu'à la grosseur du bois de construction et a peu de valeur commerciale, étant employé pour les objets faits au tour, les bobines et les petits articles en bois. Le bouleau est le plus abondant bois dur du Canada, et gagne rapidement en faveur à mesure que s'épuise les bois durs plus dispendieux. Il est assez dur et fort, avec un grain fin; il se travaille facilement, prend un haut polissage et peut être teint pour imiter les bois les plus dispendieux comme l'acajou, le cerisier ou le noyer. Le bouleau "ondulé" est une forme accidentelle due au fil croisé, quelque peu semblable à l'ébène "piqué", et est fort apprécié pour les ouvrages d'ornement. Le bouleau est difficile à

sécher, étant susceptible de se rétrécir et est très périssable. Ce bois est aussi largement acheté dans la province, environ neuf dixièmes étant acheté dans l'Ontario. Les deux tiers qui restent sont apportés des Etats-Unis, et se composent surtout de bouleau sucré du Tennessee. Un peu de bouleau sucré et un peu de bouleau jaune est acheté dans les provinces de l'est, ainsi que le dit un bulletin publié par la Division forestière du ministère de l'Intérieur.

Frêne dans le commerce

Le frêne est un bois dur indigène caractérisé par la vaste étendue de ses usages et sa valeur universelle. Deux espèces forment le gros de ce matériel et leurs qualités et usages sont bien distincts. Le frêne blanc (*Fraxinus americana*) est l'espèce la plus précieuse et l'un des bois durs les plus appréciés de l'Ontario, le bois est modérément dur, lourd et fort, avec le grain droit et de fine texture. Sa principale valeur se trouve dans sa solidité et son élasticité, car ce n'est pas un bois durable. Il est employé principalement pour les cadres de toutes sortes de véhicules, wagons et instruments aratoires, et l'on s'en sert beaucoup pour les longs manches des outils agricoles. Le frêne noir (*Fraxinus nigra*) est un bois beaucoup plus mou et plus faible et a plus de valeur comme bois pour décorations. On se sert de plus de frêne pour le fini intérieur des maisons, que pour toutes autres fins, mais c'est surtout le frêne noir. Le bois a un grain attrayant, est souvent teint pour imiter le chêne uni et est facilement séché et travaillé. Il est plus durable que le frêne blanc et est considérablement employé comme placage de paniers. En somme, vingt-cinq de nos industries emploient ce matériel; les manufacturiers de réfrigérateurs emploient plus de frêne que de toute autre sorte de bois. L'absence de goût et d'odeur rend ce bois spécialement précieux pour les contenants de vivres, tels que paniers, barils et boîtes.

Environ trente pour cent du frêne employé est acheté en dehors de la province, un quart des importations venant de Québec et trois quarts des Etats-Unis. L'approvisionnement de frêne dans la province a diminué graduellement jusqu'à quelques districts restreints, bien qu'on trouve des groupes épars de ces arbres dans toute son étendue. Ces groupes se trouvent au sud du lac Nipissingue pour le frêne blanc, et dans le nord presque jusqu'à la baie James, pour le frêne noir, mais les arbres au nord de la hauteur des terres sont petits et impropres à faire du bois de construction, selon un bulletin sur les "Industries de l'Ontario se servant de bois", publié par la Division forestière du ministère de l'Intérieur.

Usages de bois de fer

Le bois de fer n'est pas un bois de charpente important parce que les arbres atteignent rarement la dimension de billes de sciage. Il y a deux espèces qu'on appelle bois de fer dans l'Ontario, savoir, le charme à houblon (*Ostrya virginiana*) et le hêtre bleu (*Carpinus caroliniana*). Ils servent surtout à faire du charbon de bois et à la distillation du bois, un peu de l'*Ostrya* (auquel s'applique plus proprement le nom de "bois de fer") étant employé localement pour les véhicules et divers autres objets. Le bois est très fort, dur, lourd et résistant, mais difficile à sécher et susceptible à se contourner. Tout le bois de fer employé pousse dans la province, selon un bulletin de la Division forestière du ministère de l'Intérieur.

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DU BOIS EN COLOMBIE-ANGLAISE

Le bureau de Winnipeg, du département d'Immigration et de Colonisation, donne, en date du 8 août, les statistiques suivantes sur la production du bois:

Durant la semaine 854 wagons de bois ont été expédiés de divers moulins de la Colombie-Anglaise, contre 678 wagons l'an dernier.

La valeur du bois produit en Colombie-Anglaise a été de plus de \$54,000,000, contre \$48,000,000 en 1917 et \$29,000,000 en 1916.